

## Conseil Municipal du 19 mars 2021 – Compte rendu

L'an deux mil vingt et un, le **19 MARS 2021**, le Conseil municipal, légalement convoqué le **11 MARS 2021**, s'est réuni au Chapiteau de la Fontanelle à Cussac à **14h00**, sous la présidence du Maire Dominique CHAMBON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

### **ETAIENT PRESENTS :**

Nathalie BARNY, Dominique CHAMBON, Robert DUFOUR, Frédéric GAILLARD, Patrick GIBAUD, Rémi GRENOUILLET, Dominique JARDIN, Josiane LEFORT, André RAVET, Françoise TOMAS.

**EXCUSE(ES) ayant donné pouvoir :** Maria CERQUEIRA, Christelle VIARD

**EXCUSE(ES) (sans procuration) :** Frédéric CHALEIX, Luc GABETTE, Paola GABORIAU

**Secrétaire de séance désigné :** Frédéric GAILLARD

---

Monsieur le Maire rappelle que la séance du conseil est à huit-clos en raison des restrictions sanitaires, ce qui est approuvé à l'unanimité de l'assemblée.



## POUR VOTE

<b>POINT N°1</b>	<b>VALIDATION DU COMPTE-RENDU DE LA PRÉCÉDENTE RÉUNION DU 11 FÉVRIER 2021</b>	<b>POUR</b>	<b>11</b>
		<b>CONTRE</b>	<b>0</b>
		<b>ABSTENTION</b>	<b>1</b>

Patrick GIBAUD demande la rectification dans le compte-rendu du 11 février 2021, de la retranscription de ses propos concernant l'arrêté de circulation des engins de loisirs sur les sentiers communaux.

Après délibérations, Monsieur le Maire fait procéder au vote.  
*Adopté à 11 voix pour, 1 abstention et 3 non-votants*

Le compte-rendu est validé avec les rectifications prises en compte.

<b>POINT N°2</b>	<b>PRÉSENTATION ET APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 DU TRÉSORIER :</b>
	- <b>BUDGET PRINCIPAL</b> - <b>BUDGET ANNEXES (ASSAINISSEMENT, ZAD LA JALADE ET LOTISSEMENTS)</b>

<b>POINT N°3</b>	<b>COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES :</b>
	- <b>PRÉSENTATION ET VOTE DES COMPTES</b> - <b>AFFECTATION DES RÉSULTATS 2020</b>

Présentation d'un diaporama par André RAVET, adjoint en charge des budgets et finances, sur les règles du budget et les différents chiffres des budgets 2020/2021.

### **Budget principal**

Le budget de fonctionnement 2020 est globalement en baisse par rapport à 2019 du point de vue des dépenses. Les charges courantes sont en baisse en partie à la suite du premier confinement ainsi que les charges de personnel sont aussi en baisse due à un départ à la retraite et une mise en disponibilité.

Les recettes sont légèrement en baisse, avec une diminution des recettes liées à l'école pendant les confinements et des départs de locataires.

M. RAVET tient à préciser, en s'appuyant sur le graphe page 15, que contrairement aux idées reçues les dotations de l'État sont en hausse.

Les dépenses d'investissement 2020 sont significativement en baisse par rapport à 2019 (-66%). Ceci est dû aux confinements et aux dossiers en cours retardés par la pandémie. 2021 verra un rattrapage de cette baisse.

Le graphe page 20, montre la bonne gestion des emprunts par les mandatures précédentes, et l'endettement continue de baisser avec un remboursement annuel de 100 000€. Le but étant d'atteindre un endettement de 500 € par habitant, afin d'atteindre un seuil d'autofinancement pour éviter de nouvel emprunt. La dette globale actuelle se terminant en 2037.

Les recettes d'investissement sont en hausse, ce fait est la conséquence du décalage du versement de subventions (qui peut atteindre deux ans).

Finalement, la section d'exploitation permet l'affectation libre d'une somme de 630 143.93€. La Commission Finances propose deux possibilités : laisser la somme en section de fonctionnement pour l'année 2021 ou faire un transfert de 200 000€ vers la section investissement (sachant qu'il y a déjà un excédent de 213 386.38€ en investissement).

### **Budget assainissement**

Concernant le budget assainissement, aucun investissement n'ayant été fait, la Commission des Finances propose de laisser les excédents de budget dans la section investissement en prévision du travail à réaliser sur la station d'épuration de La Mazaurie.

Josiane LEFORT demande, si d'autres stations ont besoin de travaux. Rémi GRENOUILLET précise que la station de La Mazaurie ne fonctionne pas du tout. Monsieur le Maire ajoute que deux autres stations existent à Cromières et La Jalade, et qu'elles nécessitent d'être améliorées.

### **Budgets lotissements**

Les budgets des lotissements sont présentés par la Secrétaire Générale Delphine AUROUSSEAU.

Le budget du lotissement des Nénuphars est déficitaire mais il n'y a pas obligation de le combler. Il n'y a pas de décision à prendre, les résultats sont reportés à l'année 2021, avec en prévision une vente à venir qui remboursera le déficit.

Dominique JARDIN demande quelle vente est prévue. André RAVET précise que le dossier a déjà été abordé lors d'un précédent conseil.

Le budget excédentaire du lotissement des Pénéloüs est à clôturer suite à la vente des derniers lots.

Le budget de la zone artisanale de La Jalade est excédentaire. Il n'y a rien à décider, les résultats sont reportés à l'année 2021.

Après présentation des budgets primitifs, les approbations des comptes de gestion 2020 sont soumises aux votes du conseil municipal.

Le compte de gestion 2020 du **budget principal est adopté à l'unanimité des votants** par 12 voix.

Le compte de gestion 2020 du **budget assainissement est adopté à l'unanimité des votants** par 12 voix.

Le compte de gestion 2020 du **budget lotissement Les Nénuphars de La Jalade est adopté à l'unanimité des votants** par 12 voix.

Le compte de gestion 2020 du **budget zone artisanale de La Jalade est adopté à l'unanimité des votants** par 12 voix.

Le compte de gestion 2020 du **budget lotissement Les Pénéloùs est adopté à l'unanimité des votants** par 12 voix.

Sous la présidence d'André RAVET, Monsieur le Maire Dominique CHAMBON ne participe pas aux débats. Les comptes administratifs des différents budgets sont soumis aux votes du conseil municipal.

Le compte administratif 2020 du **budget principal est adopté à l'unanimité des votants** par 11 voix.

Le compte administratif 2020 du **budget assainissement est adopté à l'unanimité des votants** par 11 voix.

Le compte administratif 2020 du **budget lotissement Les Nénuphars de La Jalade est adopté à l'unanimité des votants** par 11 voix.

Le compte administratif 2020 du **budget zone artisanale de La Jalade est adopté à l'unanimité des votants** par 11 voix.

Le compte administratif 2020 du **budget lotissement Les Pénéloùs est adopté à l'unanimité des votants** par 11 voix.

À nouveau en présence de Monsieur le Maire Dominique CHAMBON, l'affectation des différents résultats d'exploitation 2020 sont soumis aux votes du conseil municipal.

Concernant l'affectation du résultat d'exploitation du budget principal, André RAVET précise que plus on épargne l'excédent de fonctionnement, moins on aura besoin d'emprunter.

La proposition d'affecter 200 000€ en section d'investissement et laisser 430 143.93€ en section de fonctionnement sur le montant 630 143.93€ du résultat d'exploitation 2020 du budget principal est **adopté à l'unanimité des votants** par 12 voix.

Compte tenu des excédents dans les deux sections du budget assainissement 2020, il est **adopté à l'unanimité des votants** par 12 voix, de ne rien affecter.

Il est **adopté à l'unanimité des votants** par 12 voix, de laisser le résultat d'exploitation 2020 du budget de la zone artisanale en section de fonctionnement, et poursuivre une constatation du déficit d'investissement au budget 2021.

Étant donné la clôture du budget du lotissement des Pénéloùs, il est **adopté à l'unanimité des votants** par 12 voix, d'intégrer les résultats d'investissement et d'exploitation au budget principal 2021.

<b>POINT N°4</b>	<b>PRÉSENTATION ET VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2021 :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- <b>BUDGET PRINCIPAL</b></li><li>- <b>BUDGETS ANNEXES (ASSAINISSEMENT, ZAD LA JALADE, LOTISSEMENT)</b></li></ul>
----------------------	--

André RAVET poursuit le diaporama avec la présentation des budgets primitifs 2021.

### **Budget principal**

Section fonctionnement – Les dépenses : Les charges courantes sont stables et les dépenses de personnel sont en baisse car 2 agents en moins (1 retraite, 1 mise en disponibilité), la compensation due au transfert de compétence à la Communauté de Communes reste inchangée. Les autres charges courantes sont en hausse, en prévision d'une régularisation de créances éteintes. La prévision des dépenses financières est maintenue par rapport à celle de 2020. Les dépenses de charges exceptionnelles augmentent mais virtuellement puisque c'est une régularisation non effectuée en 2019/2020 d'une vente des biens du bail emphytéotique du Souffle vert, qui est compensée en recette d'investissement. Donc, l'opération est nulle.

Section fonctionnement – Les recettes : Les recettes de ventes restent constantes. Les recettes d'impôts sont prévues à la hausse, et les dotations de l'État sont prévues constantes par rapport à 2020.

À la suite de l'explication de la réforme de l'exonération de la taxe d'habitation.

Frédéric GAILLARD demande si la compensation de l'État suite à la suppression de la taxe d'habitation équivaut au montant perçu des taxes actuelles.

André RAVET répond qu'il ne peut pas le savoir actuellement, n'ayant pas de tableau qui indique les taux appliqués et qu'il manque d'information sur le montant et la forme des versements.

Les recettes des locations bâties sont en baisse : 2 logements non loués, et des départs à la Maison de Santé.

Un débat s'ouvre sur le sujet des locations. Les bâtiments ne sont pas forcément aux normes et demandent des réparations qui ne sont pas compensées par les loyers. Il faudra donc réfléchir à ce que l'on fait avec le patrimoine bâti en location de la commune.

Dominique JARDIN demande si on ne répare pas les bâtiments, qu'est-ce que l'on en fait ? Est-ce qu'on les vend ? André RAVET répond qu'il faut réfléchir individuellement pour chaque bâtiment.

Patrick GIBAUD demande combien de bâtiments sont concernés par des mises aux normes. Monsieur le Maire répond que l'ensemble des bâtiments sont concernés à différents niveaux. Ce qui représente environ une quinzaine d'habitations.

Josiane LEFORT précise que l'accessibilité des bâtiments n'est pas adaptée à la demande actuelle, notamment aux seniors. Après, une discussion sur les différentes problématiques et solutions possibles pour la gestion des bâtiments locatifs de la commune, André RAVET clos le sujet en reportant cette réflexion par le Conseil au cas par cas après recensement du parc locatif.

L'excédent prévu dans les dépenses de fonctionnement est de 296 686 €. Cette somme épargnée pourra être transférée aux recettes d'investissement. L'épargne de cet excédent permettra d'éviter des emprunts.

Section investissement – Les dépenses : le tableau des investissements a été fourni en pièce jointe aux conseillers, l'amortissement du capital de la dette reste à 120 000 €, et il n'y a pas de reprise de déficit de l'année précédente.

André RAVET explique le fonctionnement du compte 2313 qui permet d'équilibrer le budget pour la somme de 361 843 €. Ce compte transitoire, permet de débloquer des réserves pour des travaux imprévus ce qui évite aussi d'emprunter. Il est précisé qu'au niveau du budget, les emprunts et le fonctionnement ayant été déjà assainis, il reste à faire des économies sur l'investissement pour investir de façon ciblée.

Section investissement – Les recettes : Les recettes de subventions sont en baisse conséquemment à la transition entre les deux mandatures. Il n'y a pas de gros investissements activés donc peu de subventions demandées. Les recettes de dotations sont prévues aussi à la baisse, par suite d'une prévision à la baisse du fond de compensation TVA du fait de la baisse des investissements en 2020 et par la non reprise du déficit d'investissement 2020.

Ce qui finalement engendre un solde d'exécution en hausse par rapport à 2020 de 230 018€.

### **Budget assainissement**

Les dépenses de fonctionnement sont habituelles avec une prévision d'une dépense supplémentaire pour le traitement de boues.

Une budgétisation de facturation de la commune de La Chapelle Montbrandeix pour des travaux sur la station d'épuration de Vimpère sans montant estimatif à ce jour. Les recettes restent habituelles avec une augmentation de l'excédent n-1. Patrick GIBAUD demande des précisions sur la prise en compte des charges de personnel dans le budget assainissement. Rémi GRENOUILLET répond que c'est en prévision du transfert de compétence vers la Communauté de Communes de l'assainissement en 2026. Actuellement, le personnel travaillant sur l'assainissement étant polyvalent, le temps de travail assainissement n'est pas comptabilisé dans le budget assainissement. Un transfert de compte est donc à prévoir entre le budget principal et le budget assainissement.

### **Budgets lotissements**

Lotissement Les nénuphars de la Jalade : Remboursement des emprunts (deux à taux fixe sur 15 ans) et vente de deux terrains.

Zone artisanale de La Jalade : Des dépenses de viabilisation à prévoir et la vente d'un lot de parcelles d'une superficie de 5000m<sup>2</sup>.

Après présentation des budgets primitifs 2021, l'approbation des budgets sont soumis aux votes du conseil municipal.

Le **budget primitif principal 2021 est adopté à l'unanimité des votants** par 12 voix.

Le **budget primitif assainissement 2021 est adopté à l'unanimité des votants** par 12 voix.

Le **budget primitif lotissement Les Nénuphars 2021 est adopté à l'unanimité des votants** par 12 voix.

Le **budget primitif zone artisanale de La Jalade est adopté** par 11 voix et 1 abstention.

<b>POINT N°5</b>	<b>FISCALITÉ DIRECTE LOCALE : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2021</b>	<b>POUR</b>	<b>11</b>
		<b>CONTRE</b>	<b>1</b>
		<b>ABSTENTION</b>	<b>0</b>

André RAVET précise qu'il y a lieu de procéder au vote des taux d'impositions sur les taxes directes locales. Cette année, compte tenu de la réforme de la taxe d'habitation et du transfert, en compensation de la part départementale de la taxe foncière du bâti vers la commune, la commune ne votera que le taux de la taxe foncière bâti et non bâti. À savoir, que le taux de référence en taxe foncière 2021 est égal à la somme du taux communal 2020 et du taux départemental 2020, soit  $19.47\% + 18.96\% = 38.43\%$ .

Il est proposé au conseil de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2021, soit un taux d'imposition locaux de 38.43% pour le foncier bâti et 97.28% pour le foncier non bâti.

Après délibérations, Monsieur le Maire fait procéder au vote.

***Adopté par 11 voix pour et 1 contre***

<b>POINT N°6</b>	<b>DGFIP : ADHÉSION À LA CONVENTION D'ENGAGEMENT PARTENARIAL ENTRE LA COMMUNE, LA TRÉSORERIE ET DE ROCHECHOUART ET LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE LA HAUTE-VIENNE</b>	<b>POUR</b>	<b>12</b>
		<b>CONTRE</b>	<b>0</b>
		<b>ABSTENTION</b>	<b>0</b>

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée délibérante de la convention d'engagement partenarial entre la commune, la trésorerie de Rochechouart et la DDFIP Haute-Vienne, dont un exemplaire avait été remis à chaque conseiller lors de la précédente réunion pour lecture.

Cette convention a pour but d'engager les partenaires dans une démarche volontariste visant à accroître l'efficacité des circuits comptables et financiers et le service rendu aux usagers et renforcer la coopération entre les services.

Un référent unique de la DGFIP sera désigné par commune afin de permettre un échange plus simple entre la commune et la DGFIP.

Il est proposé au conseil d'adopter dans son intégralité la convention d'engagement.

Après délibérations, Monsieur le Maire fait procéder au vote.

***Adopté à l'unanimité par 12 voix pour***

<b>POINT N°7</b>	<b>ZONE ARTISANALE LA JALADE : DÉTERMINATION D'UN NOUVEAU PRIX DE VENTE AU M<sup>2</sup> EN VUE DE LA VENTE D'UN TERRAIN</b>	<b>POUR</b>	<b>11</b>
		<b>CONTRE</b>	<b>1</b>
		<b>ABSTENTION</b>	<b>0</b>

Suite à la demande de M. VERGER concernant l'achat d'un lot de terrains viabilisés dans la zone artisanale de La Jalade. Il y a nécessité à déterminer un prix de vente aux m<sup>2</sup>. Actuellement le prix de vente est de 5€ TTC le m<sup>2</sup> non viabilisé (délibération de 2018). Il est proposé de définir un tarif de 10€ TTC le m<sup>2</sup> viabilisé, uniquement pour cette demande et non pas pour toute la zone artisanale.

Après délibérations, Monsieur le Maire fait procéder au vote.

**Adopté par 11 voix pour et 1 contre**

<b>POINT N°8</b>	<b>SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT 2021 :</b> - <b>DEMANDES DE SUBVENTIONS À L'ÉTAT DANS LE CADRE DE LA PROGRAMMATION 2021 – DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR)</b> - <b>DEMANDES DE SUBVENTION AU DÉPARTEMENT DANS LE CADRE DE LA PROGRAMMATION COMPLÉMENTAIRE 2021 DES CONTRATS TERRITORIAUX DÉPARTEMENTAUX (CTD)</b>	<b>POUR</b>	<b>12</b>
		<b>CONTRE</b>	<b>0</b>
		<b>ABSTENTION</b>	<b>0</b>

Monsieur le Maire présente les différentes demandes de subventions dans le cadre de Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux, et des Contrats Territoriaux Départementaux.

- DETR 2021 et CDT 2021 pour la réfection électrique et l'éclairage public de l'église : montant prévisionnel 13 448 € HT, dépenses imprévues 673 € HT
- DETR 2021 pour la mise en accessibilité des allées du cimetière : montant prévisionnel 39 918 € HT, dépenses imprévues 1 996 € HT
- DETR 2021 pour remplacement de diverses menuiseries à l'école primaire et la garderie : montant prévisionnel 33 576 € HT, dépenses imprévues 1 679 € HT
- CDT 2021 pour la réfection de divers chemins ruraux : montant prévisionnel 18 586.65 € HT, dépenses imprévues 929.33 € HT
- CDT 2021 pour la réfection électrique du gymnase : montant indicatif 9000 € HT à valider par devis

Après délibérations, Monsieur le Maire fait procéder au vote.

**Adopté à l'unanimité par 12 voix pour**



## POUR INFORMATION

### POINT N°9

#### **9.1 – Décision du maire prise par délégation du conseil municipal**

André RAVET informe le conseil des décisions prises par M. le Maire dans le cadre de ses délégations.

##### **1) Décision n°2021/003 du 02 mars 2021**

Portant sur la fourniture et la pose d'un volet battant en bois à l'école primaire côté ancienne garderie pour un montant de **145€ HT**

##### **2) Décision n°2021/004 du 09 mars 2021**

Portant renonciation à l'application du droit de préemption urbain pour la parcelle E 335, sise à VERGNOLAS.

Frédéric GAILLARD s'interroge sur le devenir du sentier présent sur le cadastre entre cette parcelle et la parcelle adjacente, est-ce qu'il est utile de le garder ?

##### **3) Décision n°2021/005 du 16 mars 2021**

Portant l'acquisition de pots de fleurs pour la végétalisation de la place de la mairie pour un montant de **312.50€ HT**

#### **9.2 – Notification d'attribution de subventions – Programmation CTD 2021**

Voté en point n°8

#### **9.3 – Demande d'aliénation d'un chemin rural à Vergnolas**

Nathalie BARNY présente la demande d'achat par le centre équestre de Vergnolas d'un sentier traversant des champs leur appartenant. Après discussion, il est envisagé d'autoriser l'aliénation que d'une partie du sentier.

#### **9.4 – Projet d'achat de terrain en centre bourg – Secteur de La Palène**

Le projet d'achat du terrain est en vue d'agrandir l'aire d'accueil Camping-Car et/ou construire des logements locatifs adaptés pour les seniors. Le prix proposé est à 15 € TTC net vendeur du mètre carré.

### **9.5 – Projet de destruction de l’HLM Le Maza par l’ODHAC**

Monsieur le Maire indique après un entretien avec la directrice de l’Od hac, que l’Od hac considère que le HLM du Maza n’est pas rentable, et a pris la décision de le détruire (comme une dizaine d’HLM en Haute-Vienne). L’Od hac s’engage à reloger tous les locataires à ses frais.

Dominique JARDIN demande ce qu’il adviendra du terrain après démolition de l’immeuble.

Monsieur le Maire répond que l’Od hac n’a rien de prévu par la suite.

Monsieur le Maire a pris contact avec le conseil départemental pour faire une demande de construction de maisons pour séniors. Les constructions seraient réalisées par l’Od hac. Il semble inenvisageable que la commune se porte acquéreur de l’immeuble vu les frais que cela engendrerait.

### **9.7 – Réouverture d’un chemin de randonnée à Cromières**

Rémi GRENOUILLET présente des photos de la réouverture du sentier partant de la départementale D699 au niveau de la station d’épuration de Cromières. Le sentier à l’origine va jusqu’à Saint-Bazile, il rejoint aussi la route de la Barbarie. Il a été pris contact avec Monsieur le Maire de Saint-Bazile pour voir s’il est possible de réhabiliter le pont qui traverse la Tardoire afin de prolonger le sentier vers Saint-Bazile.

Le travail a été réalisé par les agents de la commune. Monsieur le Maire les félicite du travail accompli. Ceci a permis de se rendre compte que des canalisations de la station d’épuration étaient sur le point de se boucher. Le travail de nos agents, a permis des économies par rapport aux devis proposés.

### **9.8 – Présentation de la réunion CCID (Commission Communale des Impôts Directs)**

La commission est prévue le 31 mars 2021. André RAVET précise que dans cette commission des habitants de Cussac nommés par la DIFIP réévaluent les différents critères qui permettent le calcul des impôts fonciers, et de statuer sur d’éventuelles constructions sauvages.

### **9.9 – Information sur la suppression des dépôts retraits des espèces des régisseurs à la trésorerie de Rochechouart à compter du 30 avrils 2021**

André RAVET indique qu’il ne sera plus possible d’encaisser des espèces en mairie, ce qui entraine la suppression du service de photocopie comme il est actuellement organisé (montant annuel 500€). Le sujet est à réfléchir. Par exemple la Poste peut-elle reprendre ce service par exemple ? Sachant qu’il est aussi possible de faire des photocopies à Intermarché.

POINT N°10	MODIFICATION DU LOYER DU LOGEMENT 3 PLACE DE L'EGLISE	POUR	12
		CONTRE	0
		ABSTENTION	0

Monsieur le Maire propose de revaloriser le loyer du logement du 3 place de l'église afin de tenir compte de l'augmentation du coût de la vie et des travaux dernièrement réalisé dans celui-ci. Le loyer était de 451.29€ par mois (hors charges de chauffage), et il sera de 500€ à partir du 1<sup>er</sup> avril 2021.

Après délibérations, Monsieur le Maire fait procéder au vote.

**Adopté à l'unanimité par 12 voix pour**

POINT N°10	QUESTIONS DIVERSES
---------------	--------------------



Patrick GIBAUD demande ce qu'il en est de la terre entreposée par M. CHAMOULAUD sur le terrain de la commune au niveau de la zone artisanale. M. le Maire répond qu'il n'a pas de nouvelle. Malgré l'engagement pris par M. CHAMOULAUD avec la précédente mandature de dégager cette terre, rien n'a été fait. M. le Maire doit le rencontrer pour en discuter.

Patrick GIBAUD indique que M. CHAMOULAUD stocke aussi du bois sur des terrains communaux.

Patrick GIBAUD et Dominique JARDIN demandent où en est le projet de démolition du local loué par M. ROUSSARIE à La Jalade. M. le Maire répond que pour le moment le sujet est entre les mains des avocats.

Sans d'autres questions, Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 17h10.

***Vu pour être affiché et publié, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du CGCT.***